

PLANTATION DE GROS SUJETS SUR LES ESPACES PUBLICS

PROTECTION CONTRE LE COMPACTAGE

Protection contre le compactage

Le sol doit rester meuble **pour les échanges gazeux** (une racine respire) et **hydriques**.

Le trou de plantation peut être protégé par des plantes lorsque la pression n'est pas trop forte.

Dans ce cas, on préférera **des plantes couvre-sol type lierre**, **des arbustes bas type Lonicera arbustif**, **des vivaces type géranium vivace** ou de l'herbe.

On évitera les massifs d'annuelles qui nécessitent des arrosages fréquents maintenant une humidité en surface. L'arbre s'enracine alors en surface pour bénéficier de l'eau et des engrais prévus pour les annuelles. L'enracinement ne se fait alors pas en profondeur et l'arbre devient dépendant de ces massifs qui peuvent être supprimés du jour au lendemain.

On peut placer une grille, qui donne alors un caractère urbain.

Un **pavage non jointoyé** ou une **protection avec quatre poteaux bois** (cela évite les chocs des voitures) sont plus appropriés à la campagne.



Pavage non jointoyé



Bornes bois et herbe à Faulx



Plantation de vivaces à Villey-le-Sec



Grille et protections à Nancy